

Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés est un service qui exerce en milieu ouvert. Il a pour mission **d'accompagner des adultes en situation de handicap** qui nécessitent des **soins réguliers** et coordonnés, un **suivi socio-éducatif** sur les actes de la vie quotidienne, ainsi qu'un **accompagnement médical et paramédical**. Il vise une plus grande autonomie des personnes en situation de handicap et contribue à la réalisation du **projet de vie** des personnes.

Le SAMSAH ASEA 43 intervient auprès d'un nombre limité de personnes en situation de handicap (agrément de 10), orientées par la MDPH et âgées de plus de 18 ans.

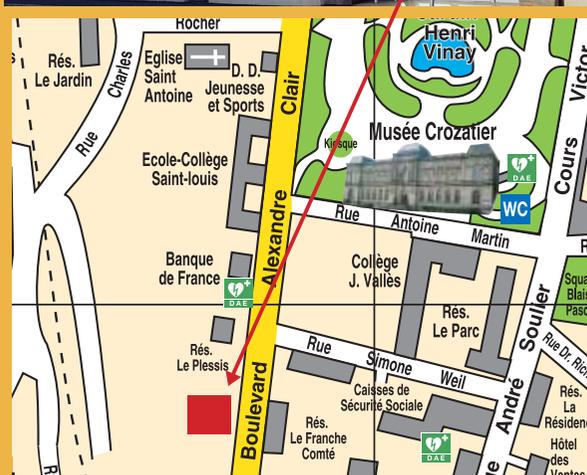
L'accompagnement médico-social est sans contrepartie financière pour la personne bénéficiaire du service.

Les financeurs :



ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Un directeur de pôle handicap adultes
 - Un responsable de service
 - Une psychologue
 - Un médecin coordinateur
 - Une infirmière coordinatrice
 - Deux travailleurs sociaux
 - Un comptable
 - Une secrétaire
 - Des parcours de soins sont proposés en fonction du projet :
- Billan en ergothérapie et en neuropsychologie, orthophonie, kinésithérapie, psychomotricité, infirmiers libéraux, art thérapie...



les services du milieu ordinaire

36, Boulevard Alexandre Clair
43000 LE PUY-EN-VELAY
TÉL : 04 71 04 13 36
E.mail : samsah@asea43.org
www.asea43.org

Accès

Tudip : Ligne C ou G (la G Uniquement lors des vacances scolaires)



SAMSAH ASEA43

Service d'Accompagnement
Médico-Social pour Adultes Handicapés



■ Pôle Handicap Adultes

LES MISSIONS

Le SAMSAH propose un soutien et un accompagnement médico-social personnalisés prenant en compte les besoins de la personne.

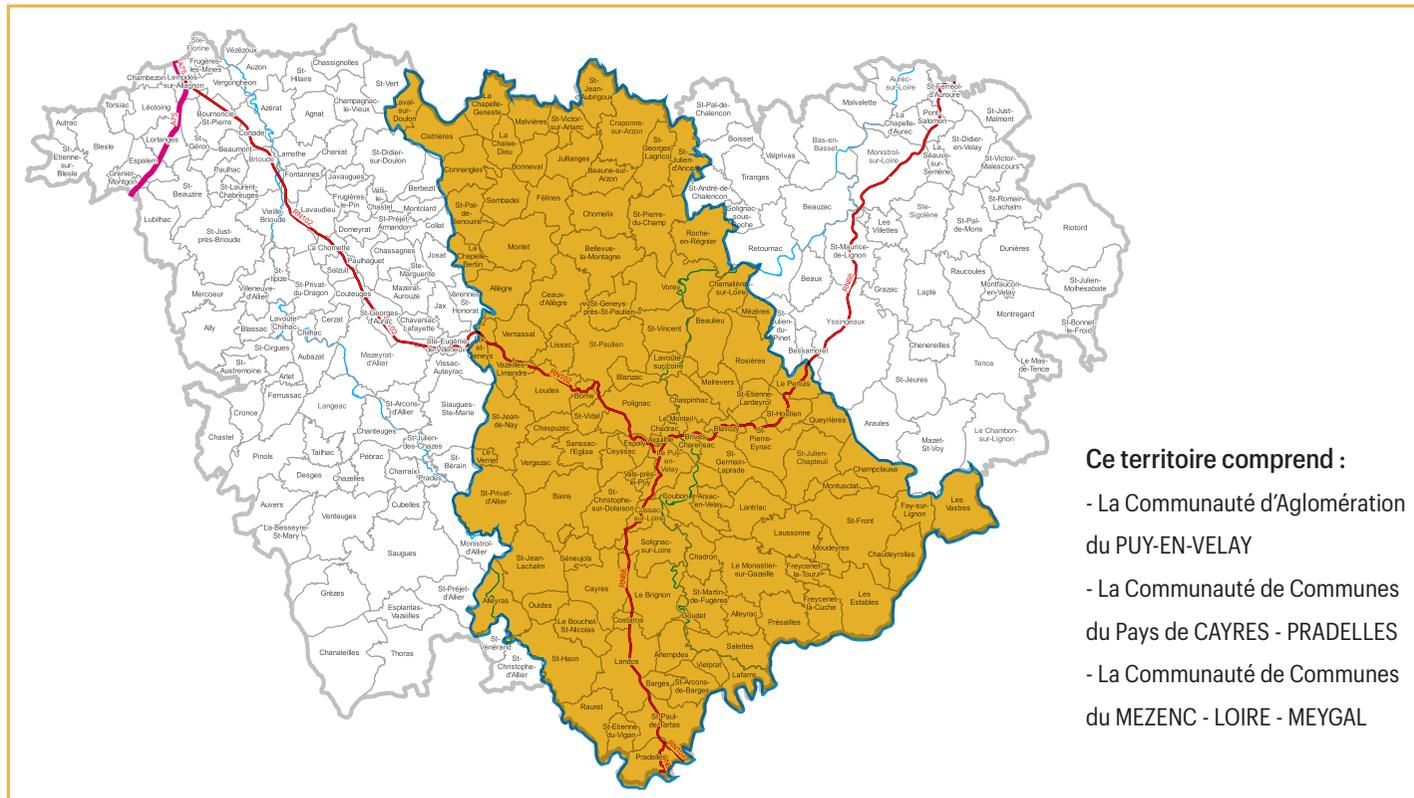
Le projet d'accompagnement est co-construit avec la personne.

L'intervention du SAMSAH peut porter sur :

- L'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie
- Un soutien et un accompagnement à l'inscription et au suivi dans une démarche de soin
- Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants
- La gestion de la vie quotidienne
- L'accès vers et dans le logement : accès à un logement adapté, aménagement ...
- Les démarches administratives
- Le soutien des relations avec l'environnement familial et social
- L'insertion scolaire, universitaire et professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion
- L'accès aux activités, aux loisirs, à la participation à la vie citoyenne.

Le SAMSAH propose des accompagnements au plus près des lieux de vie des personnes : au domicile, dans les locaux du service ou dans tout autre lieu.

LE TERRITOIRE D'INTERVENTION



Ce territoire comprend :

- La Communauté d'Agglomération du PUY-EN-VELAY
- La Communauté de Communes du Pays de CAYRES - PRADELLES
- La Communauté de Communes du MEZENC - LOIRE - MEYGAL

MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

Les conditions d'admissibilité au SAMSAH sont les suivantes :

- Disposer d'une notification d'orientation SAMSAH de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- Être domicilié sur le territoire d'intervention.
- Habiter en logement de droit commun (propriétaire, locataire, hébergé par un tiers).
- S'inscrire dans un parcours d'accompagnement en étant acteur de son projet.

Déroulement de la procédure d'admission :

- La personne concernée prend contact avec le service pour organiser son accueil.
- Des rencontres avec des professionnels du SAMSAH sont proposées pour présenter les missions du service, recueillir les attentes de la personne et évaluer ses besoins.
- La personne peut-être informée de la période d'admission (éventuelle liste d'attente).
- L'admission est formalisée par la contractualisation de l'accompagnement.
- La durée de la prise en charge est limitée dans le temps (fixée par la CDAPH) mais peut-être renouvelée.

Il est à noter que le service n'a pas vocation à répondre aux urgences.